

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Organisation des services d'eau et d'assainissement

Tristan MATHIEU
Délégué général de la FP2E

Lorsque l'on parle de l'organisation des services publics, d'eau et d'assainissement, il faut savoir que ces services publics sont toujours sous la responsabilité des autorités organisatrices. Les autorités organisatrices, ce sont les collectivités locales, les communes, les regroupements de communes qui ont, en France, toujours, la responsabilité d'organiser ces services, c'est-à-dire de savoir quel est le niveau d'investissement nécessaire pour le service public, quel est le niveau de qualité que l'on souhaite offrir aux citoyens et comment va-t-on opérer le service public. Il y a un autre acteur qui, évidemment, intervient dans la gestion du service public, c'est l'opérateur. Cet opérateur est librement choisi par la collectivité locale. Ça peut être un opérateur public lorsqu'on gère les services en régie ou un opérateur privé lorsque l'on veut faire appel à une entreprise spécialisée qui gère les services publics d'eau et d'assainissement. Dans ce dernier cas, la loi fait obligation pour choisir son délégataire de service public de lancer une consultation, de lancer une mise en concurrence pour définir quel va être le lauréat et quelle va être la meilleure offre en termes de rapport qualité/prix.

Que l'on soit organisé finalement en gestion déléguée ou en régie, on a toujours ce couple constitué de la commune, ou du regroupement de communes, et de l'opérateur public ou privé. Il y a un troisième acteur qui est également souvent présent dans l'organisation et la gestion des services publics qui est la représentation des consommateurs et des citoyens. Il y a une obligation en effet de mettre en œuvre des commissions consultatives des services publics locaux pour, à certains moments, demander un avis consultatif aux consommateurs. Ça peut être le cas sur un règlement de service, sur des évolutions un peu majeures du prix de l'eau et les collectivités ont tout intérêt à ce que ces commissions consultatives se tiennent.

L'organisation des services publics en France est donc une organisation très décentralisée, on a mis finalement le responsable au plus près du citoyen. Ça veut dire aussi qu'il y a beaucoup de services publics d'eau et d'assainissement en France, on en compte plus de 30 000 et lorsqu'on regarde la manière dont ils sont gérés, on s'aperçoit qu'ils sont gérés pour environ un tiers d'entre eux – en tout cas en termes de population – directement par une régie publique et pour les deux tiers par une entreprise spécialisée.

Pour répondre à la question sur les coûts et les prix des services publics d'eau et d'assainissement en France, lorsqu'on parle de prix et de coûts des services publics d'eau et d'assainissement en France, la première donnée à avoir en tête est que ces deux services publics distincts se financent quasiment exclusivement sur la facture d'eau des Français. Le montant global de ces factures d'eau, quand on regarde l'ensemble des factures émises en France chaque année, est d'environ 11 milliards d'euros et ce sont ces 11 milliards d'euros qui vont permettre le financement intégral de l'ensemble des services publics d'eau et d'assainissement au niveau français.

Ces services, évidemment, ont des coûts. On peut distinguer deux types de coûts. Les premiers coûts sont évidemment des coûts liés aux investissements nécessaires sur ces services publics d'eau et d'assainissement. Les investissements sont importants : cela va être, bien entendu, des investissements sur des usines de production d'eau, sur des usines de traitement des eaux usées, mais aussi sur des canalisations. Quand on est dans le domaine de l'eau potable, des canalisations pour amener l'eau potable aux abonnés ; lorsqu'on est dans le service public d'assainissement, des canalisations pour aller récupérer les eaux usées. Ce sont des investissements qui sont souvent un peu négligés parce qu'ils ne sont pas visibles, ils sont pour beaucoup enterrés, lorsque l'on parle évidemment des canalisations, mais ça représente des coûts importants des services publics d'eaux et d'assainissement.

Il y a un deuxième type de coûts qui vont être constitués des coûts de fonctionnement de ces services publics. Pour gérer un service public d'eau et d'assainissement, évidemment, on a besoin de personnel. Que ce service public soit organisé en régie publique ou délégué à une entreprise de l'eau, le personnel peut représenter environ 40 % des coûts de fonctionnement d'un service public de l'eau et ce personnel va être évidemment tous les agents qui vont aller assurer la surveillance de la qualité de l'eau, aller faire fonctionner l'usine de traitement d'eau potable, aller réparer des canalisations, détecter des fuites, mais aussi aller faire du service à la clientèle : relever les compteurs d'eau, avoir une relation avec la clientèle, les accueillir dans les agences, avoir un traitement social des factures d'eau.

Un deuxième poste de coût important, souvent, sur les services publics d'eau et d'assainissement est l'énergie. On a besoin d'énergie pour transporter de l'eau potable. Il ne faut pas oublier qu'un mètre cube d'eau potable est valorisé environ 3 €, mais un mètre cube d'eau potable, c'est aussi une tonne à transporter et pour transporter cette tonne d'eau, on a besoin de pompes pour pousser l'eau dans les tuyaux, de pompes de relèvement en matière d'eaux usées, d'énergie pour faire tourner les usines d'eau potable ou d'assainissement. C'est un poste qui est important même si de plus en plus, l'innovation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est également de faire en sorte que ces services publics soient producteurs d'énergie que ce soit par des turbines en matière d'eau potable, qui vont produire de l'énergie, ou essayer de faire de l'énergie sur les stations d'épuration.